



## Comité Technique « Personnels et Missions » du 5 novembre 2020

### **CCRF-FO et CFTC-CCRF exigent des directives claires, précises et opposables pour les agents CCRF en DDI !**

Le Comité Technique « Personnels et Missions » s'est réuni le 5 novembre 2020 en audioconférence, sous la présidence de M. SCHWOB, Chef de service du soutien au réseau puis de Mme BEAUMEUNIER, Directrice Générale.

L'alliance **CCRF-FO** / **CFTC-CCRF** était représentée par Françoise LAGOUANERE (Titulaire, FO), accompagnée de Johann PASCOT (expert, CFTC).

La première partie de la réunion a été consacrée à l'examen de l'ordre du jour formel (approbation des PV des CT antérieurs, bilan social 2019, bilan de formation 2019). Ce dernier a finalement été reporté au jeudi 26 novembre, dans le cadre du conseil d'établissement de l'ENCCRF.

La seconde partie, présidée par la Directrice Générale, a abordé les sujets d'actualité.

Nous commencerons ce compte-rendu par cette seconde partie, compte tenu des attentes des agents en matière d'informations relatives à la gestion de la crise sanitaire.

### **Sujets d'actualité**

#### **Déclaration liminaire CCRF-FO / CFTC-CCRF**

Madame la Présidente,

Si les consignes sanitaires et professionnelles qui prévalent en Administration Centrale et Services à Compétences Nationales « semblent » être limpides (tout le monde en télétravail dès le vendredi 30 octobre, sauf exceptions clairement identifiées... mais restant à une très libre appréciation de la hiérarchie), sans surprise il n'en va pas de même dans les directions interministérielles (DDI et DIRECCTE), où la cacophonie va bon train.

Quant à l'ENCCRF, les inspecteurs stagiaires se trouvent dans l'incertitude la plus totale : Sous quelle forme va se dérouler le télé-enseignement ? Devront-ils revenir en présentiel ?

Les instructions en DDI ont été très tardives et apportent plus d'interrogations que de réponses. Quant aux DIRECCTE, les consignes sont aléatoires et discordantes.

A force d'atermoiements, voire de réelle opposition à la mise en place du télétravail, la situation actuelle n'a pas été anticipée par les Directeurs, qui ont de toute évidence considéré que la 2<sup>ème</sup> vague était une légende et que les services devaient revenir à la configuration antérieure à la première. Le nécessaire renforcement du télétravail se heurte ainsi au principe de réalité : l'intendance ne suit pas !

L'absence de Plan de Continuité d'Activité (PCA), au motif que nous devons être dans l'exercice complet de l'intégralité des missions de service public est une aberration... Une circulaire du Ministre en charge de l'Economie à l'adresse des Préfets est annoncée.... Si elle ne doit consister qu'à affirmer que nos plans de contrôles sont maintenus et que chacun devra être pragmatique, elle sera inutile.

Comment concevoir que l'exercice de notre activité professionnelle puisse ne pas être bouleversé par cette nouvelle phase de confinement et ce tout particulièrement à la DGCCRF ?

Le PNE 2020 s'en trouve de facto impacté, entre les professions à l'arrêt et les difficultés économiques généralisées.

En outre, le vent de contestation, tant de la part des professionnels que des consommateurs, qui souffle actuellement suite aux fermetures d'établissements et de rayons de produits non essentiels dans les GMS de plus de 400 m2 va rendre très périlleux les contrôles sur le terrain.... surtout si, une fois encore, la DGCCRF se trouve mise à contribution pour mettre en œuvre le contrôle du respect des interdictions ! Ce qui est le cas, sous la pression des Préfets, ceux-ci l'exigeant déjà depuis le début de la semaine !

Il est totalement illusoire de faire comme si tout allait fonctionner normalement.

Et nous ne le répéterons jamais assez : la DGCCRF a besoin d'effectifs, a fortiori en période de crise !

La gestion interministérielle du PCA CCRF lors du premier confinement a été chaotique en DDI, la reprise n'a guère été plus glorieuse et ce nouvel épisode de gestion de crise, dont le Président de la République lui-même a indiqué qu'elle serait plus grave que celle connue au printemps, risque une fois de plus de démontrer à quel point la DGCCRF se trouve empêchée d'animer son réseau et de jouer pleinement son rôle.

Une simple réunion avec les chefs de Pôles C, qui s'est tenue ce mardi, peut-elle suffire à concevoir pour les mois de novembre et décembre un plan d'actions sérieux, réaliste et protecteur pour les agents de terrain ?

Les agents CCRF sont placés depuis de longs mois dans une situation d'incertitude très anxiogène quant à l'avenir de leurs missions, d'autant plus que les injonctions contradictoires en DDI et que le management par le stress dans l'obsession des objectifs quantitatifs à atteindre se généralisent.

Quant aux collègues en Pôles C, le chemin n'est guère plus éclairé ! Si la future organisation des DREETS s'appuie sur celle des DDI, nous redoutons le pire !

Les réductions de congés et les scandaleuses disparités d'octroi de la prime Covid ont, en outre, laissé des traces indélébiles dans les services.... Cette nouvelle phase de confinement, qui n'en est en réalité pas un puisque rien ne doit s'arrêter, ajoute encore au stress, à la confusion et à l'incompréhension. La peur de la contamination et de l'incident de contrôle gagne désormais les agents.

Allez-vous encore rester sourds aux alertes réitérées de nos organisations syndicales ?

**Les priorités doivent être compréhensibles et prendre réellement en compte l'objectif de protection des agents, tant sur le plan sanitaire qu'en matière de risques d'incidents graves lors des contrôles. La pression statistique doit être immédiatement stoppée. Des consignes claires doivent être données en ce sens aux chefs de Pôles C et aux chefs de service en DDI.**

**Pour nos syndicats CCRF-FO et CFTC-CCRF, il ne peut y avoir de priorité plus importante que celle d'assurer la sécurité des agents.**

## Réponses de Mme BEAUMEUNIER :

### ➤ Conditions de travail, télétravail :

La Directrice Générale n'a pu que rappeler, une fois de plus, qu'elle n'avait pas la main sur l'organisation dans les directions interministérielles (DDI et DIRECCTE).

L'appréciation doit être faite selon la nécessité d'être en présentiel fixée dans chaque département, en fonction soit de la nature des tâches, soit de l'équipement disponible. Le principe est que tout ce qui est télétravaillable (notamment rédactions de compte-rendu et de suites aux contrôles) doit être réalisé en télétravail. Pour certaines tâches, il convient néanmoins de disposer de l'équipement adapté (sécurisé).

**La liste des tâches télétravaillables sera rappelée dans un document méthodologique.**

**Les difficultés rencontrées doivent être remontées au niveau des instances représentatives dans les DDI (... ce que FO n'a pas manqué de faire dès le CHSCT des DDI de ce 5 novembre après-midi !). La CFTC alerte depuis de nombreuses années sur des situations de crise... Hélas, elle fut qualifiée de Cassandre...**

**Une Mission de l'IGS est diligentée pour faire le point sur l'équipement des agents et l'adaptation au télétravail.**

### ➤ Pérennité de la DGCCRF :

**Pour Mme BEAUMEUNIER : « il n'y a pas d'inquiétude à avoir ! »**

- La coopération est renforcée avec la **Douane** sur les produits à risques.
- Concernant la **sécurité sanitaire de l'alimentation**, si une partie de nos missions partait au Ministère de l'Agriculture, nous avons de quoi déployer nos activités sur de nouvelles missions prioritaires.

### ➤ PNE 2020 :

**Nous ne sommes pas dans le cadre d'un PCA.** Ce principe a été décidé par le Gouvernement, notamment dans la mesure où les conditions de travail sont envisageables avec la mise à disposition de gels hydro-alcooliques et de masques de protection.

**Tout ce qui peut être maintenu doit l'être.**

**Pour autant, l'activité des agents CCRF doit être adaptée lorsque les entreprises ne sont pas accessibles (fermetures, raisons sanitaires,...).**

**Il convient d'être pragmatique : des enquêtes ou contrôles CPMM peuvent être différés.**

**D'autres activités doivent être développées, telles que les contrôles sur internet.** Le contrôle des grosses opérations promotionnelles qui s'annoncent doit être prioritaire.

La DGCCRF va procéder à un recensement des agents en capacité technique de procéder à ces contrôles et qui maîtrisent la procédure, avec pilotage du SNE.

Mais... **les objectifs chiffrés demeurent !** La Directrice Générale tient inlassablement le même discours : il est important de rendre compte de notre activité pour défendre notre budget !

Elle concède néanmoins qu'**il faut faire preuve de pragmatisme au regard de l'atteinte des objectifs....**

**L'alliance CCRF-FO / CFTC-CCRF exige que soit enfin mis fin à la pression statistique que subissent les agents !**

### ➤ Contrôle des gestes barrières :

**La DGCCRF n'est pas compétente** mais les agents peuvent y participer à l'occasion d'autres types de contrôles.... Et les Préfets ne se gênent pas pour l'exiger... et ont déjà mis en œuvre un véritable plan de bataille géographique !

**L'alliance CCRF-FO / CFTC-CCRF dénonce une fois de plus cette mainmise des Préfets sur l'exercice de nos missions !**

### ➤ Contrôle de la fermeture des rayons de produits non essentiels et de la jauge en GMS :

**Les agents CCRF sont habilités** à constater les infractions aux mesures prises en application de l'article L3131-15 10° (mesure réglementaire limitant la liberté d'entreprendre) du code de la santé publique par l'article L3136-1 du même code.

Cette habilitation vaut pour les **contraventions de 4<sup>ème</sup> classe** mais pas pour les mesures de police administrative (le Préfet peut prendre des MPA sur la base d'un rapport de nos services).

**Une instruction du Ministre de l'Economie à l'adresse des Préfets était en cours de validation lors de ce CT et devrait parvenir aux services déconcentrés ce jeudi 6 novembre.**

Cette instruction rappellera les mesures prises et décrira l'approche de contrôle à retenir, qui sera à **visée pédagogique.**

Concernant le contrôle du respect de la jauge, il s'agira uniquement de vérifier si la grande surface s'est mise en mesure de la contrôler.

**Ces contrôles feront l'objet d'une TN.**

Notre alliance a demandé que la problématique du « **click and collect** » mis en œuvre par les GMS y soit intégrée et précisée. La Directrice Générale a indiqué que cela faisait effectivement partie du contrôle des pratiques des GMS dans le cadre de la fermeture des rayons de produits non essentiels.

L'alliance **CCRF-FO** / **CFTC-CCRF** exige que des consignes claires et précises soient adressées de toute urgence aux DDI. La cacophonie doit cesser !

En réponse à notre demande insistante, Mme BEAUMEUNIER a indiqué qu'une instruction serait adressée sans doute en début de semaine prochaine...

Nous avons rappelé les termes de notre déclaration liminaire : sous la pression des Préfets, des DDI n'ont pas attendu l'instruction du Ministère pour envoyer les agents sur le terrain, sans filet et le risque d'incidents de contrôles est élevé !

Mme BEAUMEUNIER considère qu'une approche pédagogique n'est pas de nature à provoquer d'incident de contrôle... Notre alliance ne peut que l'espérer pour les collègues !

#### ➤ Réformes OTE :

- **DREETS** : leur création ne remet aucunement en cause l'existence des Pôles C et de leurs missions.
- **DDETS(PP)** : les équipes CCRF ne seront pas directement impactées, mais vont représenter une part d'effectifs plus faible dans la nouvelle DDI.... Evidemment, l'Administration n'a pas manqué de faire remarquer que la solution se trouvait dans l'interdépartementalité des équipes CCRF !
- **Interdépartementalité** : plusieurs rapprochements de services CCRF dans le cadre de l'OTE sont en cours ou soumis à l'étude :
  - 53/72 : en cours
  - 10/52 : soumis
  - 14/61 : à l'étude
  - 54/88 : « sur la table », mais pas encore de demande officielle
  - 45/18/36 : lettre de mission du Préfet de région au DDI

#### ➤ Inspecteurs stagiaires en formation initiale à l'ENCCRF :

M. BORGHESE (Directeur de l'Ecole) a apporté les précisions suivantes suite aux interrogations liminaires **CCRF-FO** / **CFTC-CCRF** :

- Tous les stagiaires sont actuellement en télétravail.
- Ils reçoivent systématiquement le programme de la semaine.
- Leur formation est assurée en visioconférences programmées, ainsi qu'avec des supports de cours.
- Il est prévu de renforcer les moyens en disponibilité de salles « Cloud » pour les cours en visio.
- Certaines formations pratiques vont être reportées.
- Ils ont été informés du fait que les cours ne reprendraient pas en présentiel pour les 15 prochains jours et sera sans doute exclu jusqu'à la fin du mois.

**Pour autant, les salles « Cloud » démontrent déjà leurs limites en terme d'accueil : 2 classes dédiées pour la formation initiale et continue !**

#### ➤ Formation continue :

10 formations sur les 16 programmées seront mises en œuvre en visio Cloud en novembre.

**Même remarque que précédemment !**

#### ➤ RéponseConso :

Le démarrage du service se fait dans des conditions qui ne sont pas optimales, certains outils n'étant pas disponibles.

**Le calendrier de montée en charge prévu pour les mois d'octobre et novembre a été respecté. Néanmoins, seule une partie des agents sont en mesure de prendre les appels.**

La montée en charge sera adaptée.

**A la demande de l'alliance **CCRF-FO** / **CFTC-CCRF**, des GT de suivi de l'actualité CCRF liée à la crise Covid se tiendront tous les 15 jours.**

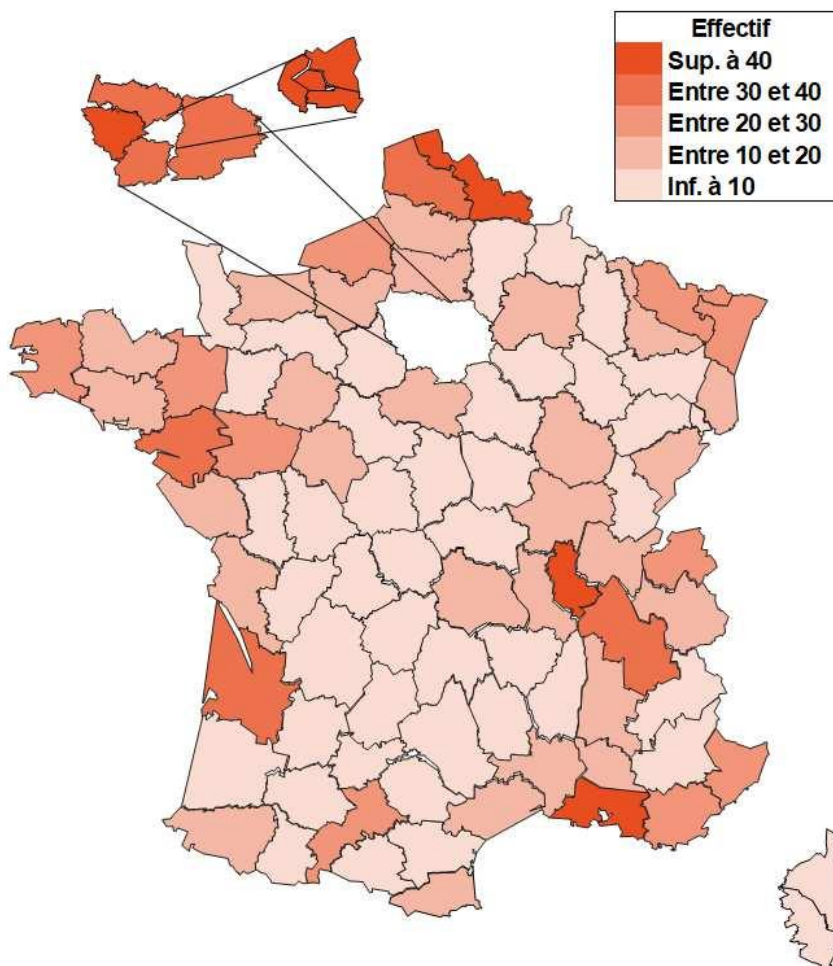
**Continuez à nous faire remonter vos interrogations et signalements des dysfonctionnements dans vos structures.**

## Bilan social 2019

L'examen du bilan social est toujours particulièrement intéressant, tant il est riche d'enseignements, ou plus exactement de confirmations quant à la situation de la DGCCRF et de ses agents.

L'alliance **CCRF-FO** / **CFTC-CCRF** a notamment observé les points suivants :

☞ **La carte de la répartition géographique des effectifs physiques en DDI montre toute l'ampleur du désastre RGPP, avec un nombre impressionnant de DDI à effectif inférieur à 10.**



Nous avons attiré l'attention de M. SCHWOB sur :

- Le cas incompréhensible de la **DDCSPP des Landes** : un des seuls départements côtiers dans la tranche à effectif inférieur à 10 (en dépit notamment de la forte activité touristique, de l'augmentation de la population, d'une forte densité commerciale, de l'implantation de plusieurs bases d'approvisionnement de la grande distribution, de la présence d'entreprises agro-alimentaires leaders sur leurs marchés, ...).
- Le cas d'un département tel que la **Corrèze**, qui compte 6 agents (dont plusieurs temps partiel) avec une contribution importante à la DDI (accueil téléphonique pour le Pôle PP un jour et demi par semaine par 2 collègues contrôleuses CCRF et contentieux réalisé pour la DDI par le collègue CCRF chargé du contentieux !). **Cette situation est-elle prise en compte dans la fixation aveugle des objectifs ?!**

☞ **Promotions internes en baisse** (220 au lieu de 186, avec **une forte baisse pour les promotions au choix**).

L'Administration affirme qu'elle fait son maximum pour saturer les promotions...

☞ **Mutations en baisse** (99 au lieu de 132) et à noter une **augmentation des appels à candidature** (36 au lieu de 24).

L'Administration l'explique par une baisse des demandes et des effectifs.

**Cela ne présage rien de bon dans le contexte des LDG mutations et promotions....**

☞ **Attractivité des concours DGCCRF externes en berne**, avec une forte baisse des inscriptions (- 16 % pour Inspecteur et - 26 % pour contrôleur) et des présents.

L'administration entend redynamiser notre présence auprès d'un certain nombre d'écoles.

Un plan ambitieux de communication (« Un métier du MEF en 60 secondes ») et des conventions « gagnant / gagnant » sont prévus (la DGCCRF intervient pour se présenter et reçoit des stagiaires en échange).

**Pour autant, des collègues nous indiquent régulièrement vouloir quitter la DGCCRF quelques années après leur réussite au concours.**

☞ **Explosion du nombre de journées d'absence des agents en congés de longue maladie (+ 40%) et en congés de longue durée (plus de 5 fois plus élevé !!!).**

Mme OUDOT considère que cette très forte augmentation n'a pas de lien avec les problèmes de service et que l'effet âge est à prendre en compte !

**Visiblement le masque ne suffit pas à l'Administration, qui se dote également d'ocillères !**

☞ **Augmentation de près de 54 % du nombre d'accidents de trajet**, qui représentent eux-mêmes 66% des accidents (travail, mission, trajet).

**Cet élément doit interpeller une Administration si prompt à soutenir l'interdépartementalité et les Directeurs si réticents face au télétravail !**

☞ **En matière de médecine de prévention**, contrairement à ce qui est écrit dans le bilan social, **l'ensemble des agents CCRF n'est pas suivi par la médecine de prévention MEF** : dans certaines DDI c'est un centre de gestion qui prend en charge... et qui ne fait sans aucun doute pas remonter les statistiques au niveau directionnel ou ministériel MEF. Par ailleurs, les agents enquêteurs ne bénéficient ainsi plus du suivi médical annuel.

**Mme OUDOT reconnaît qu'il s'agit d'un vrai sujet et qu'il existe une grosse pression pour que la médecine de prévention soit mutualisée.**

☞ **Dans le bilan du suivi médical des agents, les données en matière de RPS n'apparaissent plus, contrairement aux années précédentes ! ... il faut dire qu'elles étaient particulièrement explicites ....**

Mme OUDOT a indiqué que ces éléments d'information n'avaient pas été fournis par le SG MEF, qui a changé son logiciel !

**Un logiciel programmé pour masquer la réalité de l'effet destructeur des réformes et des pressions managériales ?**